

Faillite.

Convention franco-belge. — « Règlement judiciaire ». — Jugement n'ayant pas l'autorité de la chose jugée. — Tribunal compétent pour déclarer la faillite (*Trib. com. Tournai, 12 déc. 1968*) 891

Définition. — Ordre public international. — Jugement étranger. — Egalité des créanciers. — Universalité de la faillite (*Trib. com. Bruxelles, 18 juin 1965*) 890

Filiation adultérine.

Filiation adultérine *a patre*. — Action alimentaire d'un enfant adultérin de nationalité française né avant les lois française de 1955 et belge de 1958 contre un ressortissant belge. — Loi nationale de l'enfant. — Article 343 du Code civil français. — Non contradiction à l'ordre public international belge (*Bruxelles, 26 oct. 1967*) 877

Filiation légitime.

Désaveu. — Loi applicable. — Loi des parents ayant la même nationalité. — Procédure en divorce n'ayant pas été poursuivie jusqu'à son terme. — Article 313 du Code civil applicable (*Trib. civ. Nivelles, 13 juin 1967*) 874

Filiation naturelle.

Puissance paternelle. — Parents naturels de nationalités différentes. — Loi applicable. — Intérêt de l'enfant (*Trib. civ. Mons, 22 avril 1969*) 876

Reconnaissance de la paternité. — Père de nationalité espagnole. — Loi espagnole. — Reconnaissance de paternité dans l'acte de naissance. — Validité. — Créance alimentaire. — Ordre public (*Trib. civ. Bruxelles, 5 juin 1967*) 876

Reconnaissance de paternité et légitimation. — Loi nationale de celui qui entend reconnaître ou désire légitimer l'enfant. — Loi nationale renvoyant à la loi du domicile. — Loi belge. — Ordonnance française de non-conciliation et procès-verbal de l'article 239. — Code civil belge. — Substitution (*Trib. civ. Bruxelles, 18 fév. 1967*) 875

Garde des enfants.

Enfants de nationalité étrangère. — Droit de garde. — Tribunal compétent (*Trib. civ. Bruxelles, 14^e ch., 19 mars 1967 et 6 mars 1968*) 873

Enfants de nationalité étrangère. — Loi néerlandaise organisant une tutelle. — Inapplicabilité en Belgique. — Article 302 du Code civil belge (*Trib. civ. Bruxelles 24 nov. 1966*) 874

Impôts et contributions.

Impôts sur les revenus. — Convention belgo-luxembourgeoise. — Exploitations industrielles, commerciales ou agricoles. — Exploitations imposables dans chacun des Etats au prorata des revenus produits par les établissements stables qui y sont situés. — Etablissement stable. — Notion. — Enumération non limitative. (*Cass. 16 fév. 1966*) 853

Contrat de travail. — Employeur marocain. — Salarié français. — Salarié payé à l'étranger. — Impôt sur le revenu. — Modalités du paiement. — Retenue à la source. — Loi applicable (<i>Cass. soc. 11 fév. 1970</i>)	821
Transfert de portefeuille d'assurances. — Cédant français. — Cessionnaire marocain. — Situation du portefeuille au Maroc. — Loi applicable. — Opposabilité du transfert (<i>Cass. civ. I, 22 déc. 1970</i>)	824
Fraude à la loi étrangère.	
Législation en matière de capitaux. — Action devant les tribunaux français. — Incompétence (<i>Trib. gr. inst Paris, 4^e ch. 12 nov. 1969</i>)	816
Jugement étranger.	
Exequatur. — Jugement rendu par le tribunal des cours, siégeant en Andorre. — Absence de personnalité de droit international des vallées d'Andorre. — Décisions judiciaires non rendues au nom d'une souveraineté étrangère (<i>Cass. civ. I, 6 janv. 1971</i>)	830
Nationalité.	
Acquisition de la nationalité française par déclaration. — Code de la nationalité, article 55. — Enfant recueilli et élevé par un Français, personne morale privée (<i>Limoges, Chambre du conseil, audience solennelle, 11 mai 1970</i>) ..	810
CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE BELGE,	
par R. ABRAHAMS et V. RABINE	843
Adoption.	
Conditions de fond. — Aptitude personnelle des adoptants et de l'adopté. — Loi applicable. — Loi nationale de chacun d'eux (<i>Trib. civ. Bruxelles 31 janv. 1970</i>)	879
Aliments.	
Obligation d'entretien et d'éducation. — Epoux divorcés. — Obligation liée au règlement de la tutelle (<i>Trib. jeunesse Bruxelles, 4 déc. 1968</i>)	869
Enfant naturel. — Action alimentaire contre le père présumé. — Loi applicable. — Loi personnelle de l'enfant. — Article 1708 du Code civil allemand. — Non contrariété à l'ordre public (<i>Trib. civ. Charleroi, 5 avril 1968</i>)	879
Arbitrage.	
Sentence arbitrale étrangère. — Ordonnance d'exequatur d'un tribunal étranger. — Non recevabilité de l'appel porté devant une cour d'appel belge. — Ordonnance d'exequatur du président du tribunal de première instance. — Recevabilité de l'appel. — Compétence. — Convention belgo-allemande. — Tribunal du lieu de l'exécution de la sentence (<i>Bruxelles, 21 juin 1967</i>)	899
Assurances.	
Action directe de la victime contre l'assureur. — <i>Lex loci delicti commissi</i> . — Non contrariété à l'ordre public (<i>Liège, 26 janv. 1967</i>)	882

Conflit de juridictions.

Litispendance. — Désistement par acte d'huissier (*Trib. civ. Bruxelles, 16 oct. 1967*) 845

Contrat.

Assurance. — Recours de l'assureur contre l'assuré. — Loi applicable. — Loi du contrat. (*Bruxelles, 23 sept. 1965*) 886

Concession d'exclusivité. — Exclusivité parfaite. — Incompatibilité avec le Traité de Rome. — Règlement n° 17. — Notification. — Validité provisoire. — Effet. — Loi du 27 juillet 1961 (*Bruxelles, 9 déc. 1968*) 850

Concession de vente exclusive. — Article 85 du Traité de Rome. — Accord nul. — Validité jusqu'au 12 mars 1962. — Résiliation unilatérale antérieure à la loi du 27 juillet 1961. — Licéité de cette dénonciation (*Bruxelles, 4 juin 1968*) 851

Concession de vente exclusive. — Article 85 du Traité de Rome. — Champ d'application. — Compétence du juge national. — Loi du 27 juillet 1961 (*Liège, 8 juin 1966*) ... 852

Concession de vente exclusive. — Exclusivité parfaite. — Nullité du contrat. — Validité provisoire. — Articles 85 et 177 du Traité de Rome (*Trib. com. Bruxelles, 18 fév. 1969*) 852

Concession de vente exclusive. — Annulation d'un brevet. — Nullité du contrat de vente exclusive. — Compte entre parties (*Trib. civ. Bruxelles, 19 juin 1968*) 892

Contrat soumis au droit congolais. — Dévaluation du franc congolais. — Demande de dommages-intérêts (*Cass. 28 janv. 1967*) 886

Loi applicable au contrat. — Loi belge. (*Bruxelles 9 déc. 1968*) 850

Loi applicable. — Absence de manifestation de volonté des parties. — Economie de la convention et circonstances de sa conclusion et de son exécution. — Convention à durée indéterminée entre fabricant et agent commercial indépendant. — Résiliation unilatérale. — Conditions d'une indemnisation (*Trib. com. Bruxelles, 28 nov. 1969*) 885

Loi du 1^{er} juillet 1956. — Loi de police et de sûreté. — Inapplicabilité à un fait survenu à l'étranger (*Trib. civ. Bruxelles, 27 janv. 1967*) 887

Transports internationaux. — Convention internationale pour le transport de marchandises (C.I.M.) et Règlement international concernant le transport des wagons de particuliers (R.I.P.). — Portée (*Cass. 29 sept. 1966*) 887

Transports internationaux. — Convention de Genève. — Application au transport international. — Prescription. — Point de départ du délai (*Trib. com. Bruxelles, 13 sept 1968*) 888

Contrat de travail.

Contrat conclu en Belgique. — Lieu d'exécution du contrat. — Loi applicable (*Conseil de Prud'hommes d'appel Bruxelles, 25 nov. 1966 ; Cass. 27 mars 1968*) 888

Loi du lieu d'exécution de la convention. — Loi applicable. — Loi d'ordre public (*Trib. com. Bruxelles, 24 fév. 1968*) 889

Divorce.

- Epouse belge. — Epoux italien. — Délai de remariage. — Abréviation. — Article 298 du Code civil belge (*Trib. civ. Bruxelles, 15^e ch., 9 avril 1968*) 866

Domicile.

- Principal établissement. — Attaches permanentes. — Intention de conserver le domicile ou d'en changer. — Preuve. — Inscription aux registres de la population. — Omission de la radiation ou radiation (*Bruxelles, 3 mai 1968*) 864

Droit de la défense.

- Assistance judiciaire. — Désignation d'un interprète. — Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme. — Convention de La Haye du 17 juillet 1905 (*Bureau d'Assistance judiciaire du tribunal de Bruxelles, 10 août 1968*) 856
- Condamnation à des dommages et intérêts pour résistance induite à la procédure. — Atteinte au droit de la défense. — Ordre public (*Trib. civ. Bruxelles, 6 mars 1970*) 895

Etat belge.

- Protection des nationaux. — Limites. — Irresponsabilité pour faits commis à l'étranger, par des étrangers (*Bruxelles, 11 mai 1966*) 843

Etrangers (Entrée et séjour).

- Mise d'un étranger à la disposition du gouvernement en vue de son expulsion. — Ordre d'arrêter irrégulier signé par le secrétaire de cabinet. — Arrestation irrégulière. — Arrêt postérieur entaché d'excès de pouvoir (*Cons. d'Etat, Section administrative, 20 sept. 1967*) 861
- Permis d'établissement de plein droit. — Expulsion. — Droit européen, directive du 25 février 1964, article 3. — Exécution en droit belge. — Illégalité de la mesure d'éloignement fondée sur l'existence de condamnations pénales. — Compétence d'annulation du Conseil d'Etat (*Cons. d'Etat, 7 oct. 1968*) 859
- Travailleur migrant. — Sécurité sociale des travailleurs étrangers. — Article 52 de l'ordonnance n° 3 du Conseil des Communautés européennes. — Interprétation (*Trib. civ. Anvers, 20 déc. 1968*) 860

Extradition.

- Irrégularités dont seraient entachés les actes d'un gouvernement ou d'une juridiction étrangers relatifs à une extradition. — Juridictions belges sans pouvoir pour en connaître. — Circonstances sans influence sur la validité de la décision de condamnation (*Cass. 16 janv. et 27 nov. 1967*) 857
- Mandat d'arrêt étranger. — Action publique prescrite en droit belge à l'égard des faits visés par ce mandat. — Mandat ne pouvant être déclaré exécutoire. — Pouvoir d'appréciation du juge belge quant à la « prescription » selon la loi étrangère (*Bruxelles, 17 sept. 1965*) 857

Responsabilité civile.

- Troupes britanniques stationnées en territoire étranger.
— Participation à la Force des Nations Unies à Chypre.
— Rapports avec les Nations Unies. — Etendue de l'Act
of State (*John Stephenson, J.*, 17 fév. 1967; *Court of
Appeal*, 29 juin 1967; *House of Lords*, 11 fév. 1969) 911

Traités internationaux.

- Application. — Loi interne donnant effet à une conven-
tion internationale. — Rapports avec la convention (*Brand-
on J.*, 21 nov. 1967) 907
- Application. — Rapports entre une loi interne et une
convention internationale (*Brandon J.*, 10 avr. 1968) 907
- Interprétation d'une loi fondée sur une convention in-
ternationale (*Court of Appeal*, 28 mars 1966) 902
- Interprétation d'une loi fondée sur une convention
internationale. — Suprématie du texte anglais ou français
(*Court of Appeal*, 7 nov. 1968) 906
- Ratification par la Couronne. — Conflit avec une loi
(*Ungoed-Thomas J.*, 3 juill. 1967) 904

- CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE INTERNATIONALE (1969-
1970),
par David RUZIE 917

Contentieux (Règles générales).

- Organisation des juridictions administratives internatio-
nales. Récusation (*Commission de recours O.F.A.J.*, 9 mars
1970; *Commission de recours, O.T.A.N.*, 23 oct. 1969) 918
- Compétence des juridictions administratives internatio-
nales 919
- Compétence *ratione materiae* (*Commission de recours
O.C.D.E.*, 23 nov. 1970; *T.A.O.I.T.*, 3 nov. 1969 et 26 mai
1970) 920
- Compétence *ratione personae* (*T.A.O.I.T.*, 3 nov. 1969 et
17 nov. 1970) 919
- Exercice de la compétence (*Commission de recours
E.S.R.O.*: 28 mars, 13 oct. et 17 nov. 1969, 12 mars 1970;
Commission de recours O.C.D.E.: 23 nov. 1970; *Commis-
sion de recours O.T.A.N.*, 3 juin et 27 nov. 1970; *C.J.C.E.*:
6 mai, 2 juill. et 10 déc. 1969, 4 fév. 1970; *T.A.O.I.T.*, 17 mars
et 3 nov. 1969, 26 mai, 6 oct. et 17 nov. 1970; *T.A.N.U.*:
13 mai 1969, 30 oct. 1970) 921
- Procédure 927
- Audience et jugement (*Commission de recours E.S.R.O.*:
28 mars 1969, 12 mars 1970; *Commission de recours
O.C.D.E.*: 23 nov. 1970; *Commission de recours O.T.A.N.*:
3 juin et 27 nov. 1970; *C.J.C.E.*, 22 janv. et 13 mai
1970; *T.A.O.I.T.*, 17 mars et 3 nov. 1969, 17 nov. 1970;
T.A.N.U., 22 et 23 mai 1969, 30 oct. 1970) 937
- Conditions de recevabilité du recours (*Commission de
recours E.S.R.O.*: 17 nov. 1969, 19 nov. 1970; *Commission
de recours O.C.D.E.*: 23 nov. 1970; *Commission de recours
O.T.A.N.*: 27 avr. 1969, 28 janv. et 27 nov. 1970; *C.J.C.E.*:
7 mai, 24 juin, 2 juill. et 10 déc. 1969, 14 avr., 26 et 28 mai,
25 juin et 9 juill. 1970; *T.A.O.I.T.*, 17 mars 1969, 26 mai,
6 oct. et 17 nov. 1970) 927

Impôts sur les revenus. — Convention franco-belge du 16 mai 1931. — Champ d'application. — Droits d'auteurs. — Notion. — Ne constitue pas un « droit d'auteur », le droit concédé par un producteur de films à un distributeur (*Cass. 8 fév. 1966*) 854

Impôts sur les revenus. — Acquisition en Belgique de revenus professionnels. — Personne physique ou morale résidant à l'étranger. — Redevances acquises en Belgique et dues par une société belge à une société étrangère. — Revenus imposables (*Cass. 16 fév. 1966*) .. 855

Impôts sur les revenus. — Convention belgo-luxembourgeoise. — Exploitations industrielles, commerciales ou agricoles. — Article 4. — Etablissement stable. — Dispositions interprétative (*Cass. 12 mars 1968*) 855

Impôts sur les revenus. — Société belge. — Impôt établi à l'étranger. — Dépenses professionnelles déductibles. — Pouvoir d'appréciation de la Cour d'appel (*Cass. 28 mai 1968*) 856

Interdiction.

Défenderesse de nationalité américaine. — Loi américaine renvoyant à la loi du domicile. — Droit belge. — Intervention purement supplétive du ministère public (*Trib. civ. Bruxelles, 22 déc. 1967*) 868

Jugement étranger.

Concession de vente exclusive à durée indéterminée. — Décision française appliquant la loi française. — Non contradiction à l'ordre public international belge (*Trib. civ. Bruxelles, 6 mars 1970*) 894

Exequatur. — Traité de réciprocité. — Juge saisi de la demande d'exequatur. — Incompétence pour revoir de fond (*Trib. civ. Bruxelles, 6 mars 1970*) 895

Exequatur. — Aliments. — Convention de la Haye du 15 avril 1958. — Exequatur demandée par voie d'ajournement (*Trib. civ. Nivelles, 20 fév. 1968*) 895

Exequatur. — Décision rendue par les tribunaux de la République démocratique du Congo. — Jugement étranger satisfaisant aux conditions de l'article 10 de la loi du 25 mars 1876. — Exécution en Belgique (*Trib. civ. Bruxelles, 23 août 1968*) 897

Exequatur. — Décision ayant perdu son caractère exécutoire en vertu d'un jugement ultérieur du même tribunal. — Exequatur ne pouvant être accordé (*Bruxelles, 15 déc. 1967*) 898

Jugement rendu au Ruanda-Urundi avant l'indépendance par un tribunal belge. — Interprétation de ce jugement après l'indépendance (*Trib. civ. Bruxelles, 17 déc. 1965*) 896

Sentence ecclésiastique. — Force obligatoire et force exécutoire. — Exception d'ordre public (*Trib. civ. Bruxelles, 16 déc. 1967*) 864

Loi étrangère.

Disposition légale étrangère. — Application par le juge belge. — Pouvoir de la Cour de cassation de vérifier si le juge du fond a violé cette disposition (*Cass. 15 déc. 1966, 15 fév. et 14 juin 1967*) 862

Biens.

- Nationalisation. — Mesures discriminatoires prises sous forme d'expropriation sans indemnité et caractère politique. — Contrariété à l'ordre public international belge (*Bruxelles, 14 oct. 1967*) 880

Communautés européennes.

- Traité C.E.E. — Dispositions « self executing » du traité. — Loi interne postérieure. — Incompatibilité des normes communautaires et internes. — Suprématie du traité (*Justice de paix d'Anvers, 24 déc. 1968*) 846
- Conformité au traité C.E.E. d'une mesure de droit interne. — Compétence de la Cour de justice des Communautés. — Article 177. — Renvoi à la Cour (non) (*Trib. civ. Bruxelles, 9 juin 1967*) 846
- Traité de Rome. — Articles 85 et 177. — Règlements du Conseil des Ministres de la Communauté. — Règlement n° 17 du 6 février 1962. — Loi au sens des articles 17 de la loi du 4 août 1832 et 9 de la loi du 25 février 1925 (*Cass. 8 juin 1967*) 847
- Traité de Rome, article 85 (*Bruxelles, 30 avril 1968* ; *Trib. com. Louvain, 20 déc. 1966*) 849

Compétence.

- Loi applicable. — *Lex fori* (*Trib. civ. Bruxelles, 25 avril 1969*) 867
- Compétence d'attribution. — Contrôle judiciaire. — Capacité de saisir la juridiction (*Trib. jeunesse Bruxelles, 12 mars 1969*) 871
- Compétence internationale. — Articles 42 et 52, 3° de la loi sur la compétence. — Conditions d'application. — Preuve du lieu de la naissance de l'obligation. — Articles 53 et 54. — Réciprocité admise. — Incompétence (*Trib. com. Bruxelles, 30 avril 1965* ; *Landesgericht Aix-la-Chapelle, 25 nov. 1965* ; *Bruxelles, 28 mars 1966*) 893

Concurrence.

- Abus de puissance économique. — Loi du 27 mai 1960. — Incompétence du pouvoir judiciaire. — Refus d'approvisionner un détaillant. — Motif légitime. — Absence de faute (*Bruxelles, 19 fév. 1969*) 849
- Accord de non-concurrence. — Article 85 du Traité de Rome et article 9 du règlement n° 17 du 6 février 1962 du Conseil des Ministres de la Communauté. — Accord interdit. — Déclaration d'inapplicabilité de la compétence exclusive de la Commission de la Communauté. — Sur-séance ordonnée par tribunal de l'ordre judiciaire. — Accord temporairement valable. — Notion (*Cass. 8 juin 1967*) 847
- Accords entre concessionnaires. — Accords sur le prix. — Affectation du commerce entre Etats (non). — Non application des dispositions du Traité de Rome (*Bruxelles, 19 fév. 1969*) 849
- Traité de Rome, article 85 (*Bruxelles, 9 déc. 1968*) 850
- Traité de Rome, article 85 (*Bruxelles, 4 juin 1968*) .. 851
- Traité de Rome, article 85 (*Liège, 8 juin 1966*) 852
- Traité de Rome, articles 85 et 177 (*Trib. com. Bruxelles, 18 fév. 1969*) 852

Instruction de la requête (<i>Commission de recours O.C.D.E.</i> 23 nov. 1970 ; T.A.O.I.T. 17 mars et 3 nov. 1969 ; T.A.N.U. 23 mai et 14 oct. 1969)	935
Voies de recours (<i>Commission de recours O.T.A.N.</i> 3 avr. et 23 oct. 1969, 28 janv. et 3 juin 1970 ; T.A.N.U. : 30 oct. 1970)	942

Documents

CONVENTIONS INTERNATIONALES PUBLIÉES ET TEXTES LÉGISLATIFS OU RÉGLEMENTAIRES PROMULGUÉS EN FRANCE

Contrôle des changes.

Circulaire du 20 août 1971 relative à la domiciliation et au paiement des marchandises étrangères importées en France (<i>J.O.</i> 21 août 1971)	944
Circulaire du 20 août 1971 relative aux comptes en francs ouverts à des non-résidents et aux dossiers étran- gers de valeurs mobilières (<i>J.O.</i> 21 août 1971)	945

Coopération judiciaire.

Echange de lettres franco-marocain pour l'application de l'article 34 de la Convention d'aide mutuelle judiciaire, d'exequatur des jugements et d'extradition entre la France et le Maroc (publié par D. n. 71-459 du 15 juin 1971 : <i>J.O.</i> 18 juin 1971)	948
--	-----

Nationalité.

Loi n. 71-499 du 29 juin 1971 modifiant et complétant l'article 7 de la loi n° 61-1408 du 22 décembre 1961 relatif à la preuve de la nationalité française des personnes nées dans les départements du Haut-Rhin et de la Moselle avant le 11 novembre 1918 et de leurs descendants (<i>J.O.</i> 30 juin 1971)	949
--	-----

Service militaire.

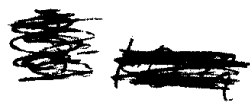
Loi n° 71-424 du 10 juin 1971 portant Code du service national (<i>J.O.</i> 12 juin 1971)	950
---	-----

Bibliographie et Revue des revues	953
---	-----

Informations	963
--------------------	-----

Tables générales 1971

I. - Doctrine	967
II. - Jurisprudence :	
A. - Table des bulletins et chroniques	967
B. - Table chronologique	968
C. - Table des noms des parties	976
D. - Table analytique	984
III. - Documents :	
A. - Table analytique	1015
B. - Table chronologique	1018
IV. - Bibliographie	1021



JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

MEMOROTECA
SALA 2
ÉSTANTE *[signature]*
TABLA 32

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874
par
EDOUARD CLUNET

CONTINUÉ DE 1923 à 1948
par
ANDRE-PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris
Associé de l'Institut de Droit international

Sous le haut patronage de

- M. ANCEL, Président de la 1^{re} Chambre civile de la Cour de Cassation.
- S. BASTID, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
- A. BESSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.
- H. BLIN, Président de Chambre honoraire à la Cour de Cassation.
- R. DROUILLAT, Président de la 2^e Chambre civile de la Cour de Cassation.
- P. GUILLOT, Président de la Chambre commerciale et financière de la Cour de Cassation.
- G. HOLLEAUX, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation.
- P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
- P. LOUIS-LUCAS, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Dijon.
- M. MARTIN, Conseiller d'Etat.
- J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
- R. PINTO, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Secrétaire général de la rédaction

PHILIPPE KAHN

Maître de Recherche
au Centre National de la Recherche Scientifique

EDITIONS TECHNIQUES S.A.
123, rue d'Alésia
PARIS (XIV^e)

1971

Procédure.

Procédure en matière civile. — Action alimentaire d'un enfant naturel, non reconnu, de nationalité étrangère, dirigée contre son père présumé. — Action soumise aux règles de procédure imposée par la loi belge. — Ordre public (*Gand, 29 juin 1965*) 893

Saisie-arrêt : acte de juridiction gracieuse. — Action en rétractation. — Irrecevabilité pour défaut d'immatriculation (*Trib. civ. Bruxelles, 13 mars 1967*) 884

Signification d'exploit. — Convention internationale de La Haye du 1^{er} mars 1954. — Accord entre le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne du 25 avril 1959. — Envoi des actes par la voie postale (non). — Actes transmis par le Parquet au Président du *Landgericht* ou de l'*Amstgericht*. — Notification de l'exploit. — Notion (*Cass. 3 nov. 1967*) 891

Signification à l'étranger. — Forme. — Loi applicable. Article 69^{bis} du Code de procédure civile et convention de La Haye du 1^{er} mars 1954 (*Trib. civ., Bruxelles, 19 juin 1968*) 892

Propriété industrielle.

Marque de fabrique. — Reproduction dans les documents commerciaux. — Opposition du fabricant. — Violation de l'article 85 du Traité C.E.E. (*Trib. com. Louvain, 20 déc. 1966 ; Bruxelles, 30 avril 1968*) 849

Puissance paternelle.

Époux espagnols. — Garde des enfants. — Loi personnelle du mineur. — Loi espagnole. — Puissance exclusive du père. — Ordre public belge : loi du 8 avril 1965. — Protection des mineurs incapables. — Contrôle judiciaire. — Intérêt de l'enfant (*Trib. jeunesse Bruxelles, 12 mars 1969*) 871

Mineur étranger résidant en Belgique. — Loi personnelle. — Ordre public. — Règles françaises et belges identiques. — Contrôle judiciaire. — Intérêt de l'enfant. — Pouvoir du juge des référés (*Bruxelles, 24 juin 1969*) ... 869

Parents divorcés. — Garde d'un enfant mineur. — Mesure de protection de la jeunesse. — Loi de police locale n'affectant pas le statut personnel du mineur. — Intérêt de l'enfant (*Trib. jeunesse Bruxelles, 21 avr. 1969*) 871

Statut personnel de l'enfant. — Loi néerlandaise. — Tutelle. — Réserve. — Non contrariété à l'ordre public. — Droit de visite (*Trib. jeunesse Bruxelles, 4 déc. 1968*) 869

Question préjudicielle.

Interprétation du traité C.E.E. — Demande de décision préjudicielle à la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg (*Justice de Paix d'Anvers, 24 déc. 1968*) 847

Renvoi.

Interprétation du traité ou d'un acte pris par les institutions de la Communauté. — Article 177 du traité. — Compétence de la Cour de justice des Communautés européennes. — Application d'une disposition du traité ou d'un tel acte. — Interprétation (non). — Renvoi (non). — Arrêt de la Cour de justice. — Caractère d'une « loi » au sens de l'article 17 de la loi du 4 août 1832 et de l'article 9 de la loi du 25 février 1925 (non) (*Cass. 8 juin 1967*) 848

Traités internationaux.

- Convention belgo-luxembourgeoise. — Interprétation. — Interprétation unilatérale par voie législative (non). — Loi d'approbation, ne pouvant donner ouverture à interprétation (*Cass. 12 mars 1968*) 855

Tutelle.

- Mineur. — Administration de sa personne et de ses biens. — Compétence. — Loi du lieu où le différend est né. — Epoux divorcés. — Tribunal de la jeunesse. (*Trib. jeunesse Bruxelles, 4 déc. 1968*) 868

CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE BRITANNIQUE,

- par B. C. GOULD 900

Droit de la guerre.

- Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, article 4. — Membres des forces armées en tenue civile se livrant au sabotage. (*Privy Council, 29 juill. 1968*) 914

- Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, articles 4 et 5. — Charge de la preuve en cas de statut protégé. — Statut des nationaux de la puissance détentrice. — Statut des personnes qui doivent fidélité à la puissance détentrice (*Privy Council, 4 déc. 1967*) 915

Eaux territoriales.

- Définition de « baie » dans la Convention de Genève de 1958 sur la mer territoriale et la zone contiguë dans le *Territorial Waters Order in Council de 1964* (*Court of Appeal, 28 juill. 1967*) 901

- Détermination de la ligne de base. — Validité du *Territorial Waters Order in Council de 1964* (*Divisional Court, 12 déc. 1966*) 900

Lois et décrets.

- Interprétation. — Recours à une convention internationale admissible uniquement pour résoudre les ambiguïtés (*Plowman J. 31 juill. 1967*) 908

- Interprétation. — Convention internationale sur les réfugiés. — Permanence de l'adhésion du Lesotho à la convention. — Etranger « réfugié » au sens de la convention (*Privy Council, 17 juin 1970*) 910

Reconnaissance d'Etat.

- Effet. — Prolongation de brevet pour dommage de guerre. — Hostilité avec tout « Etat étranger ». — L'expression comprend-elle un Etat non reconnu? (*Graham J., 2 avr. 1969*) 905

Reconnaissance de gouvernement.

- Colonie de la Couronne. — Territoire sous contrôle effectif d'un usurpateur. — Application des notions de statut *de jure* ou *de facto* par les juridictions du souverain légal (*Privy Council, 23 juill. 1968*) 908

Interprétation de l'article 85 du traité. — Effets de la validité provisoire. — Renvoi préjudiciel devant la Cour de justice des Communautés européennes (<i>Trib. com. Bruxelles, 18 fév. 1969</i>)	853
Responsabilité civile.	
Accident survenu en Allemagne. — Loi applicable. — Lois de police et de sûreté. — Portée bilatérale. (<i>Liège, 26 janv. 1967</i>)	882
Accident causé en Belgique. — Action en réparation. — <i>Lex loci delicti commissi</i> (<i>Bruxelles, 14 juin 1968 ; Cass. 23 oct. 1969</i>)	881
Action en réparation du préjudice causé au chemin de fer par le déraillement de wagons appartenant à un particulier. — Délai de prescription (<i>Cass. 29 sept. 1966</i>) ..	887
Décès du mari dans un accident en Belgique. — <i>Lex loci delicti</i> . — Constitution des deux épouses comme partie civile contre l'auteur. — Recevabilité (<i>Liège, 23 avril 1970</i>)	865
Subrogation légale. — Subrogation aux droits de la victime. — Loi régissant le paiement opérant subrogation (<i>Bruxelles, 14 juin 1968 ; Cass. 23 oct. 1969</i>)	881
Séparation de corps.	
Epoux de nationalité étrangère. — Loi belge applicable à la compétence et à la procédure. — Loi nationale des parties applicable au fond. (<i>Bruxelles, 11 déc. 1965</i>)	867
Mariage contracté en Espagne par des espagnols devant un ministre du culte catholique. — Compétence des tribunaux belges. — Loi applicable à la séparation. — Droit canonique (<i>Trib. civ. Bruxelles, 25 avr. 1969</i>)	867
Société.	
Société constituée en Belgique par des Belges. — Opérations en Belgique et à l'étranger. — Société constituée en vue de transgresser une loi étrangère sur le contrôle des changes. — Société régie par la loi belge. — Cause immorale (<i>Trib. com. Bruxelles, 19 avr. 1968</i>)	884
Société étrangère ayant une succursale en Belgique. — Immatriculation obligatoire au registre de commerce (<i>Trib. civ. Bruxelles, 13 mars 1967</i>)	884
Succession.	
Biens situés en Belgique et à l'étranger. — Entités distinctes. — Partage partiel (<i>Cass. 31 oct. 1968</i>)	883
Succession d'Etats.	
Indépendance du Congo. — Dettes quasi-délictuelles de l'ancienne colonie. — Séparation du patrimoine de la colonie et de la Belgique. — Abrogation de la charte coloniale sans incidence sur la séparation des patrimoines (<i>Cass. 26 mai 1966</i>)	844
Indépendance du Congo. — Dettes. — Magistrat engagé par la colonie, organe de la souveraineté belge. — Indemnité de fin de carrière. — Dette étrangère à l'Etat belge (<i>Cass. 26 mai 1966</i>)	845
Indépendance du Congo. — Séparation du patrimoine de l'ancienne colonie et de la Belgique (<i>Trib. civ. Bruxelles, 16 oct. 1967</i>)	845

Mariage.

Mariage religieux contracté par des Belges en République de Saint-Marin. — Condition de fond du mariage. — Fraude à la loi belge. — Clandestinité. — Transcription du mariage contracté par des Belges à l'étranger (*Trib. civ. Bruxelles, 16 déc. 1967*) 864

Union polygamique. — Epoux de nationalité marocaine. — Statut personnel musulman. — Polygamie légale au Maroc. — Effets en Belgique. — Conformité à l'ordre public (*Liège, 23 avril 1970*) 865

Mesure administrative.

Excès de pouvoir. — Egalité de décisions administratives. — Réparation du préjudice causé. — Compétence des tribunaux (*Trib. civ. Bruxelles, 9 juin 1967*) 846

Monnaie.

Monnaie étrangère. — Pouvoir libératoire déterminé par la loi étrangère. — Disposition du Code civil congolais reproduisant le texte de l'article 1895 du Code civil belge. — Loi non contraire à l'ordre public international (*Cass. 28 janv. 1967*) 886

Nationalité.

Déclaration de conservation de la nationalité belge, après mariage. — Empêchement. — Erreur des autorités administratives. — Relève de la forclusion (*Trib. civ. Mons, 19 juin 1968*) 859

Femme italienne devenue belge par mariage. — Renonciation à la nationalité belge. — Nullité. — Ordre public (*Trib. civ. Nivelles, 13 fév. 1968 et Bruxelles, 28 fév. 1969*) 858

Nom.

Epoux de la mère. — Dation du nom. — Mesure administrative (Art. 1706 C. civ. allemand). — Obligation alimentaire (non). (*Trib. civ. Charleroi, 5 avril 1968*) 879

Ordre public.

Caractère exécutoire d'un jugement étranger dans le pays où il a été rendu. Question étrangère à l'ordre public international belge (*Bruxelles, 15 déc. 1967*) 898

Effet relatif de l'ordre public. — Réaction atténuée à l'encontre d'une situation née à l'étranger. — Non contrariété à l'ordre public belge des effets du mariage polygamique contracté à l'étranger (*Liège, 23 avril 1970*) 865

Organisation des Nations Unies.

Capacité juridique. — Privilège et immunité de juridiction (*Bruxelles, 2^e ch., 15 sept. 1969 ; Trib. civ. Bruxelles, 11 mai 1966*) 843

Prescription.

Article 2277 du Code civil belge. — Article 1708 du Code civil allemand. — Inapplicabilité (*Trib. civ. Charleroi, 5 avril 1968*) 879

Preuve.

Mode de preuves. — Principe : loi du for. — Question de fond. — Loi du fond. — *Exceptio plurium* et ordre public (*Bruxelles, 26 oct. 1967*) 877

TABLE TRIMESTRIELLE

1971 (98^e année). — 4^e livraison. — Octobre, novembre, décembre

Doctrine

- La Convention entre les Etats membres de la Communauté économique européenne sur la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, par Pierre GOTHOT et Dominique HOLLEAUX 747

Variétés

- Les conflits de lois en matière d'adoption en droit international privé belge. A propos de l'article 2 de la loi du 21 mars 1969, par Raymond ABRAHAM et Viviane RABINE 806

Jurisprudence

- BULLETIN DE JURISPRUDENCE FRANÇAISE,
par P. AYMOND, J. BIGOT, P. LEVEL, Ph. MALAURIE, B. OPPETIT,
D. RUZIÉ 810

Arbitrage.

- Clause compromissoire. — Autonomie. — Droit applicable. — Acte mixte. — Ordre public (*Paris, 5^e ch. 19 juin 1970*) 833

Assurances.

- Fonds de garantie automobile. — Demandeur espagnol résidant en Espagne. — Décret du 26 mars 1959. — Nécessité d'un accord de réciprocité. — Convention consulaire franco-espagnole du 26 mars 1959. — Interprétation (*Trib. gr. inst. Paris, 4^e ch., 25 juin 1969*) 826

Conflit de juridictions.

- Défendeur français. — Article 15 du Code civil. — Fraude à la loi étrangère monétaire. — Inapplication (*Trib. gr. inst. Paris, 4^e ch., 12 nov. 1969*) 816

- Saisine d'un Tribunal andorran. — Défendeur français. — Invocation de l'article 14 du Code civil. — Statut d'Andorre. — Caractère non étranger des juridictions andorranes (*Cass. civ. I, 6 janv. 1971*) 830

Contrat.

- Contrat international. — Critère. — Mandat. — Agent commercial (*Paris, 5^e ch., 19 juin 1970*) 833